

**Congrès AIMF
Abidjan, juin 2022**

**Renouveler les liens entre la nature, les sociétés humaines
et les villes : une voie pour maîtriser les risques et conjurer les peurs Atelier**



**ATELIER FAVORISER LES PROGRAMMES ÉCO-CONSTRUITS
EN LIEN AVEC LES ORGANISATIONS D'ENTREPRISE**

Présidé par la ville de Lausanne



Synthèse par Jean Yango,

Économiste et Urbaniste, Président de l'Assemblée Générale des Urbanistes au Cameroun

1. Contexte et déroulement de l'atelier

Animé par la ville de Lausanne, l'atelier dont le thème était « Favoriser les programmes éco-construits en lien avec les organisations d'entreprise », autrement dit avec le secteur privé en particulier, s'est tenu sous la remarquable modération de Monsieur Beaugrain Doumogue, *Socio ingénieur et Président de « Construire pour Demain »*, autour de 10 intervenants.

L'ensemble a été précédé par deux interventions introductives, en l'occurrence celle de Monsieur **Grégoire Junod**, *Syndic de la ville de Lausanne*, mettant en exergue le point de vue du politique sur les nouveaux enjeux de l'occupation des sols et du foncier public et d'autre part, celle de l'Architecte-Urbaniste **Jérôme Chenal**, *chercheur et consultant sur le contexte actuel et les perspectives de développement des villes africaines*. Ainsi, si le premier a fait valoir l'intérêt pour le Maire et la ville de disposer de leviers d'actions efficaces, au premier rang desquels la maîtrise du foncier, l'importance de la mise en place d'une politique foncière d'acquisition et la nécessité de faire appel à une mixité d'acteurs dans les projets urbains pour assoir un aménagement durable de leur territoire, le second en interrogeant l'histoire de l'urbanisation de l'Afrique a révélé qu'au fil des ans, les autorités africaines, ont progressivement perdu leur pouvoir sur le foncier du fait en partie des droits coutumiers qui viennent altérer la gestion du foncier communal, au point d'être désormais contraint de pouvoir mettre en œuvre qu'un « urbanisme négocié » par des aménagements fonciers concertés. Il est donc important de trouver des solutions pour financer une urbanisation d'acceptabilité sociale afin que ce ne soit plus exclusivement la banque mondiale qui s'en charge et ainsi créer de la plus-value foncière qui serait réinjecter dans l'urbanisation.

Sous les angles thématiques et séquentiels, les exposés se sont articulés successivement autour de deux sous-thème portant sur : l'aménagement durable et la lutte contre le changement climatique.

L'aménagement durable a été illustré par des projets mises en œuvre dans des villes du Nord, à l'instar du projet Éco-Vallée à Nice présenté par **Mme Maty DIOUF**, *Adjointe au Maire de Nice* et du Sud, autour du projet participatifs d'écoquartier de Marcory et du projet de construction de 20.000 logements sociaux abordables et durables dans les quartiers Port-Bouët et Bingerville au titre d'expérimentations pilotes à Abidjan qui ont été présentées par **M. M. Gouganou KOPIEU**, *Directeur Général de l'Institut de l'Economie Circulaire d'Abidjan* et **M. N'Guessan OKA**, *Direction Générale des Services Techniques du District Autonome d'Abidjan*. A ce propos, ces projets invitent à développer de nouvelles logiques d'aménagement et d'urbanisme durable à l'échelle de la ville, mais aussi à promouvoir l'écoconstruction autour de partenariats avec le secteur privé par la commande publique et la labélisation à l'effet de soutenir les filières de construction durable. Dans ce registre des projets aux résultats probants mis en œuvre dans les villes de Bordeaux autour du label « Bâtiments frugaux », ou réalisés à Banfora et à Cotonou comme la pertinence révélé **Mme Madiana POGNON HAOUZOUmé**, *Ingénieure bâtiment durable*, ont permis d'illustrer brillamment cette problématique d'avenir.

Le sous-thème « lutte contre le changement climatique » a été examiné sous double dimension d'atténuation et d'adaptation aux risques climatiques. Ainsi, des initiatives exemplaires d'atténuation des effets de changement climatique, ont été appréhendées à travers les communication sur les projets valorisant les actions entreprises dans ce domaine, dans le secteur notamment de l'énergie, en lien avec le secteur privé et mettant en relief les divers enjeux auxquels sont confrontés les communes en termes de coûts de financements, de technologie, de gouvernance, de portée et des limites des partenariats public-privé, dans la ville de Genève comme l'a montré **Mme Vanessa MENGEL**, *Cheffe de projets, relations extérieures de la Ville de Genève* et dans certaines communes de moyenne importance au Cameroun comme l'a démontré **M. Babacar NDIAYE**, *Ingénieur thermicien*. Dans cette même veine, des initiatives d'adaptation aux règles climatiques déployées à travers des partenariats publics-privés à l'instar du projet de préparation des initiatives d'urgence pour une ville plus résiliente à Yaoundé avec l'appui déterminant de la Fondation Bill et Melinda Gates ont été présentées par **M. Arnaud NDZANA**, *Conseiller technique, Communauté Urbaine de Yaoundé*. Il en est de même du partenariat public-privé adossée notamment sur une coopération Nord-Sud, sur le modèle inspirant du projet de concertation multi-acteurs sur les questions de résilience post inondations entre les villes de Liège et Lubumbashi.

2. Conclusions des travaux

Des exposés de haute lecture et des riches échanges qui ont suivis, il y aurait lieu de retenir que, pour adresser efficacement des enjeux distincts ou communs auxquelles les villes du Nord ou du Sud demeurent en proie, à savoir : l'étalement urbain, l'exclusion sociale, le déclin des centres villes, la pollution, la dégradation de l'environnement, le déficit énergétique..., l'ensemble exacerbé par le changement climatique, voire la crise sanitaire et les crises sécuritaires, les villes mieux insérées dans leur territoire respectif et sous l'impulsion de leurs Maires, d'une société civile engagée et d'un secteur privé dynamique, apparaissant plus que jamais les acteurs les mieux outillés.

Car c'est au niveau local, en effet, que doivent surgir les solutions à la carte, en d'autres termes, les solutions contractualisées car adaptées à l'écosystème ambiant. Toutefois, dans un contexte désormais incontournable de co-conception, de co-construction et de co-gestion durable des villes et des territoires, ce sont inévitablement des approches multi-acteurs (partenariats public-privé et/ou public-public, dialogue avec les partenaires techniques-financiers et les organisations internationales), qu'il y aurait lieu de promouvoir.

3. Recommandations

Ainsi, aux termes des travaux riches et denses, les principales recommandations suivantes ont été formulées à l'effet de contribuer au mieux à maîtriser les risques et conjurer les peurs, en lien avec le changement climatique, à savoir :

- 1) La nécessité pour les populations de s'approprier les enjeux du changement climatique :
 - Etablir des cadres de sensibilisation des élus locaux aux problématiques liées au changement climatique, mais également en faveur des jeunes à la base en prescrivant l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle des agendas locaux scolaires, des Clubs environnement dans les écoles, collèges, universités et les entreprises.
 - Créer un observatoire « Villes – Entreprises – Société civile » dans le but de favoriser le partage d'expertise et de savoir-faire entre les villes, le secteur privé et les acteurs de la société civile.

- 2) L'engagement des villes dans la lutte pour la promotion des villes durables en Afrique, conformément à l'ODD11 de l'agenda 2030. Dans ce cadre, l'AIMF pourrait fort à propos se joindre au nécessaire plaidoyer dans la perspective d'une démarche unifiée de réflexion et d'action.

- 3) La nécessité de créer des cadres efficaces qui permettent des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud, dans une perspective de mutualisation des ressources et une optique d'intégration politique ou économique à l'échelle régionale pour identifier des solutions appropriées de lutte contre le changement climatique, avec en exemple la création de filières de matériaux bio ressourcés.
- 4) La nécessité de créer une logique d'ensemble, en rapport avec la société civile et le secteur privé à l'effet de trouver des solutions innovantes et adaptées aux contextes des villes et des territoires.
- 5) Partager des expertises et les expériences, sur la conception et la mise en œuvre des plans municipaux de réponse aux situations d'urgence.

« En définitive, il y aurait lieu d'emprunter à l'essayiste Edgar Morin,
le titre de son dernier et remarquable ouvrage ; CHANGEONS DE VOIE »